

Une meilleure transparence pour les subsides culturels

■ Le Parlement francophone se prononce ce mercredi sur le projet de réforme de la gouvernance des politiques culturelles.

C'est un texte dense, complexe, ardu, technique mais crucial pour l'ensemble du secteur culturel qui se trouve aujourd'hui, à deux mois des élections, sur la table du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Ce texte, c'est le projet de décret sur la nouvelle gouvernance culturelle porté par Alda Greoli (CDH).

Il y a un an, la ministre de la Culture livrait en premier à *La Libre* les grandes lignes de ce qu'elle annonçait comme "une grosse révolution" pour la culture, soit une réforme profonde des instances d'avis. Quèsaco ? Les instances d'avis, ce sont une trentaine de commissions et conseils consultatifs (en arts plastiques, arts numériques, cinéma, édition...) qui élaborent des politiques de la vie culturelle et associative. Ce sont elles aussi qui examinent les demandes de subsides. Pour ce faire, elles émettent des avis et recommandations. Mais au fil du temps, il est apparu nécessaire de remettre à plat leur rôle et de refondre leurs missions. Une volonté inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et qui rejoint les conclusions de la coupole "Nouvelle gouvernance culturelle" de l'opération de consultation "Bouger les lignes" auprès des secteurs culturels.

Concrètement, et pour tenter de faire simple, la réforme des instances d'avis repose sur une nouvelle architecture: avec un nouvel organe consultatif transversal, le Conseil supérieur de la culture ; sept chambres de concertation, où siègeront toutes les fédérations professionnelles reconnues ; sept commissions d'avis et une Chambre de recours.

À ce nouvel organigramme se greffent un objectif accru de transparence (publicité des avis renforcée), la parité hommes/femmes, une nouvelle délimitation des mandats, etc. Et une optique de dépolitisation des instances culturelles afin d'éviter que certains experts soient juges et parties. Un objectif qui a d'ailleurs particulièrement cristallisé les tensions entre le CDH et son partenaire de majorité, le PS...

Abstentions du MR et d'Écolo

Après plus de six mois de consultation des différentes instances d'avis et des fédérations professionnelles (les syndicats n'ont pas été associés) et l'examen du texte en commission de la Culture, la ministre soumet ce mercredi son projet de décret au vote en séance plénière.

Pour Matteo Segers (Écolo), si le texte contient "des avancées (la parité, la transparence...), le nouveau système mis en place est complexifié – la machinerie qui est derrière coince pour certains secteurs – et n'aboutit pas à un modèle tenable et durable". Et de regretter : "C'est une réforme que tout le monde attendait mais que la ministre a menée au pas de charge."

Olivier Maroy (MR) considère, lui aussi, cette réforme "comme une avancée", mais "elle arrive beaucoup trop tard, en fin de législature, alors qu'il aurait fallu commencer par là car c'est sur cette nouvelle gouvernance qu'il fallait s'appuyer pour, ensuite, réformer les arts de la scène, le cinéma, les musées..." Enfin, "à force de se chamailler, PS et CDH se sont un peu neutralisés et ont construit un modèle tordu dont on peut douter qu'il conduise à plus d'efficacité". Voilà pourquoi MR et Écolo s'abstiendront lors du vote.

St. Bo.